Projet Architectures Orientées Services sous JEE M2 GIL

Gestion de la Notification d'Effets Indésirables

Lina Soualmia, Romain Lelong, Julien Grosjean 1er semestre 2016-2017

1 Modalités

Le projet peut être réalisé en binômes. Le rendu se fera de la manière suivante :

- 1. Un dossier de conception détaillé au format pdf décrivant précisément les aspects techniques de l'application (diagramme de classes, modèle physique de données, diagrammes d'EJB entités et Sessions nécessaires, IDE, SGBD pour la persistance, Framework, choix de la technologie pour la couche présentation ... etc.)
- 2. Une archive contenant les codes sources ainsi que la javadoc (pensez donc à commenter!)
- 3. Un guide d'utilisation/d'installation détaillée de l'application au format pdf incluant des jeux d'exemples significatifs illustrant les différents cas métier
- 4. Prévoir une démonstration

Date de remise : à envoyer à votre responsable de TP (groupes A et C : romain.lelong@churouen.fr et groupe B : julien.grosjean@churouen.fr) au plus tard le lundi 16 janvier 2016 23 :59; objet : [JEE]NOMS.

Attention, une fois le binôme constitué, il est impossible de changer et vous devez rester dans vos groupes de TP respectifs (pas de binômes inter-groupes).

2 Description du sujet

Le but de l'application web "NotifCosmoEI" est de gérer des notifications d'effets indésirables survenus à la suite de l'utilisation d'un ou de plusieurs produits cosmétiques. Ces notifications peuvent être déclarées par plusieurs types d'utilisateurs : un utilisateur quelconque, un pharmacien, une association de consommateurs, un médecin, un laboratoire de cosmétiques. Un produit cosmétique est un produit qui est composé d'ingrédients : principes actifs, excipients, conservateurs, parabènes, ...

L'application doit permettre entre autres :

- 1. les opérations de type CRUD et variantes du Retrieve sur les produits, ingrédients de produits et effets indésirables,
- 2. les opérations de type CRUD et variantes du Retrieve sur les utilisateurs de l'application,
- 3. d'effectuer des recherches avec troncature au sein de toutes les entités,
- 4. de notifier des EI seulement sous une session via un formulaire en ligne,
- 5. de consulter les EI sans authentification : EI d'un produit avec la date de la première et date de dernière déclaration, le nombre de cas régionaux, nationaux, ...etc.

L'application doit notamment indiquer si ces cas d'EI sont réellement 'nouveaux' ou 'déjà connus' et répertoriés dans la base.

Par exemple, un patient (origine géographique à saisir, par Région de France) se plaint 'd'irritation' suite à l'application d'une 'teinture capillaire' à base 'd'ammoniaque'. Après la saisie de ces éléments, l'application devra afficher à l'utilisateur, si ce cas **est connu**, le nombre d'effets de même genre répertoriés dans la base (type de produit, substance et symptôme).

L'application doit en outre permettre de publier automatiquement des bulletins de vigilance en fonction du nombre moyen de cas déclarés. Cette fonction fera l'objet d'une page dédiée sur le site en ordonnant les bulletins par score décroissant. Pour ce faire, on supposera que les règles de calcul suivantes :

- si le déclarant est une personne quelconque, le poids est de 1
- si le déclarant est un pharmacien, le poids est de 3
- si le déclarant est une association de consommateurs, le poids est de 2,5
- si le déclarant est un médecin, le poids est de 5
- si le déclarant est un laboratoire de cosmétiques, le poids est de 4

Enfin, il y aura plusieurs niveaux hiérarchiques entre EI (grave, avéré, pas encore avéré) et entre principes actifs (familles de parabènes, dérivés d'ammoniaque, etc.). L'application devra exploiter ces relations d'héritage pour agréger les EI notifiés.

3 Sources de données

Pour plus de détails : http://ansm.sante.fr/Declarer-un-effet-indesirable/ ou http://www.hc-sc.gc.ca/dhp-mps/medeff/index-fra.php

Vous créerez vos propres jeux de données. Exemples d'allergènes connus :

- la vitamine K1 oxyde
- l'acide glycyrrhetinique
- le propyl gallate
- le méthylène-bisbenzotriazolyl tétramethylbutylphénol
- les hydrolysats de protéines de blé